

« Je n'ai plus de voiture, j'ai Citiz ! »

1^{ER} RESEAU COOPERATIF D'AUTOPARTAGE EN FRANCE

Dossier de présentation | 2017



Siège : 5 rue Saint-Michel, F-67 000 Strasbourg | reseau@citiz.coop | +33 (0)3 88 23 45 33

> www.citiz.coop

Table des matières

L'AUTOPARTAGE CITIZ.....	3
DES VOITURES PARTAGEES PRES DE CHEZ SOI	3
COMMENT ÇA MARCHE ?	3
UNE SOLUTION DE MOBILITE QUI REMPLACE LA VOITURE.....	4
UN COMPLEMENT AUX AUTRES MODES DE DEPLACEMENT	4
UN EFFET POSITIF SUR LA VILLE DU 21 ^{EME} SIECLE	5
LE RESEAU CITIZ.....	6
LES PIONNIERS DE L'AUTOPARTAGE EN FRANCE	6
UN GROUPEMENT COOPERATIF	6
13 STRUCTURES LOCALES INDEPENDANTES	7
LA CHARTE DES VALEURS CITIZ	7
LES MOYENS MOBILISES	8
UN SYSTEME TECHNIQUE UNIQUE ET FIABLE.....	8
L'OFFRE TARIFAIRE COMMUNE.....	9
LA MARQUE CITIZ.....	9
LES MOYENS HUMAINS	10
CONTACTS.....	11

L'AUTOPARTAGE CITIZ

Citiz permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus.

Dans les grandes villes comme dans les petites, ce service de proximité, pratique et économique, permet de disposer d'une voiture sans devoir en gérer les contraintes (acquisition, stationnement, entretien, assurance, etc.).

Des voitures partagées près de chez soi

Grâce à une carte à puce délivrée lors de son inscription, sur réservation préalable ou à la dernière minute, l'utilisateur accède aux voitures du réseau Citiz en libre-service 24h/24 et 7j/7. Les « autopartageurs » optimisent ainsi l'usage des voitures, et peuvent se passer de la propriété de la 1^{ère} ou 2^{ème} voiture de leur ménage, ou d'une voiture de service de leur entreprise.

Comment ça marche ?



Inscrivez-vous
à l'agence Citiz ou via internet.



Réservez une voiture
via l'appli mobile, internet
ou par téléphone.



Ouvrez la voiture en libre-service,
avec votre carte d'accès
ou smartphone.



Votre trajet terminé,
ramenez la voiture
à son emplacement initial.



Suivez vos dépenses sur internet
et recevez votre facture mensuelle
détaillée par mail.



Une solution de mobilité qui remplace la voiture

La souplesse d'utilisation et la tarification à l'heure et au kilomètre font de l'autopartage une solution pertinente pour les déplacements de courte à moyenne durée, de portée locale ou régionale :

- **En zone urbaine** l'autopartage est un service de proximité qui se substitue à la première ou à la seconde voiture des ménages pour des trajets occasionnels.
- **Dans les gares** l'autopartage constitue un complément idéal au train pour les derniers kilomètres qui ne peuvent être parcourus autrement.

Citiz ressemble à votre voiture...

« **Proche de chez vous** » : un réseau maillé de stations d'autopartage dans les villes.

« **Accessible** » : un système d'ouverture qui rend la voiture disponible à toute heure.

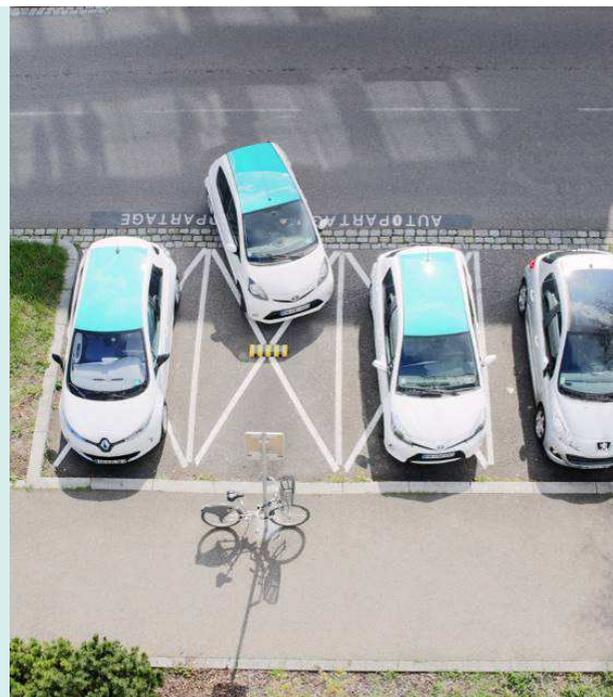
« **Disponible** » : le site internet, l'appli mobile ou la centrale d'appel permettent une réservation 24/7.

... avec quelques avantages en plus !

« **On s'occupe de tout** » : l'achat, l'assurance, l'entretien, etc.

« **Calculé au plus juste** » : facturation selon votre usage.

« **Éco-responsable** » : réduction de l'usage de la voiture au profit d'autres modes.



Un complément aux autres modes de déplacement

Les utilisateurs de l'autopartage se déplacent en mixant plusieurs modes : transports collectifs urbains, marche à pied, vélo personnel ou en libre-service, taxis, train, etc. L'autopartage est utilisé comme complément pour tous les déplacements qui nécessitent une voiture : destinations non accessibles autrement, courses et objets à transporter, délais ou horaires contraignants, etc.

Pour faciliter cette « **multi-modalité** », le réseau Citiz s'intègre dans les solutions locales de mobilité (offres et cartes combinées) et travaille en étroite collaboration avec les partenaires locaux, collectivités locales, associations et entreprises de transport. C'est aussi pour cela que **les stations d'autopartage sont implantées dans les lieux stratégiques** de la chaîne des transports alternatifs à la voiture individuelle, comme les nœuds multimodaux (gares, arrêts de bus...) et au cœur des lieux d'habitation et d'activité.

Un effet positif sur la ville du 21^{ème} siècle

Outre le service pratique et économique qu'il apporte aux utilisateurs, l'autopartage s'inscrit dans la politique de déplacements et de d'amélioration du cadre de vie menées par les collectivités.



3 avantages de l'autopartage pour les collectivités

1. Une voiture partagée remplaçant 9 voitures individuelles, **l'autopartage économise les ressources et libère de l'espace** de stationnement, qui peut être revalorisé pour les modes doux (trottoirs, pistes cyclables) et les espaces publics, places ou parcs.
2. Les « autopartageurs » changent leurs habitudes de mobilité au bénéfice des transports collectifs et des modes actifs : ainsi l'autopartage consolide les autres modes de transport, **réduit les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air**.
3. En permettant de disposer d'une voiture de manière occasionnelle sans devoir en supporter les nombreux frais fixes (achat, stationnement, assurance, entretien...), **l'autopartage lutte contre la fracture de la mobilité**.

Les effets de l'autopartage :

- 76 %
de personnes se déplacent
quotidiennement en **voiture**



+ 21 %
de personnes se déplacent
quotidiennement à **vélo**



- 11 %
de personnes se déplacent
quotidiennement à **deux-roues
motorisé** (moto, scooter...)



+ 13 %
de personnes se déplacent
quotidiennement en
transports en commun



+ 6 %
de personnes se déplacent
quotidiennement à **pied**



Source : 6-t & ADEME, Enquête Nationale sur l'Autopartage 2012.

Ces facteurs expliquent notamment que tous les opérateurs locaux du réseau Citiz sont constitués sous forme de sociétés à « vocation de service public » (SCIC, SEM, régie, etc...) et que plus de 50 collectivités s'impliquent au quotidien dans le développement de l'offre du réseau Citiz.

LE RESEAU CITIZ

Le réseau Citiz est porté par la société coopérative France-Autopartage, fondée dès 2002.

Le "réseau Citiz" désigne à la fois cette société nationale et l'ensemble des services locaux d'autopartage qui en sont membres.

En 2017, le réseau Citiz permet à ses 25'000 adhérents d'utiliser **1'000 voitures en libre-service 24h/24**, de la citadine à la familiale, pour une heure, un jour ou plus, accessibles sur plus de **500 stations réservées**, dans 90 villes françaises.

> www.citiz.coop/stations

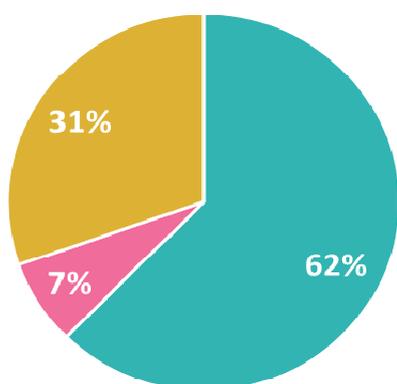
Les pionniers de l'autopartage en France

Si l'autopartage existe depuis de nombreuses années, c'est autour de 1990 qu'il émerge véritablement sous forme de service, en Suisse et en Allemagne. En France, c'est autour des années 2000 que sont créées les premières initiatives d'autopartage, comme "Auto'trement" à Strasbourg.

Le réseau France-Autopartage a été fondé en 2002 par l'association des initiatives d'autopartage de Marseille, Grenoble, Lyon et Strasbourg, sous forme de société coopérative. Le réseau grandit, diversifie ses missions et multiplie ses partenariats, jusqu'à créer la marque nationale "Citiz" en 2013, que les structures locales adoptent elles au aussi progressivement.

Un groupement coopératif

Le Réseau Citiz est une société coopérative détenue à 62% par six opérateurs locaux pionniers (parts A) et à 38% par des personnes physiques et morales (parts B), dont les autres opérateurs d'autopartage et les soutiens du projet.



COMPOSITION DU CAPITAL
DE LA COOPERATIVE NATIONALE

- Parts A opérateurs d'autopartage
- Parts B personnes morales
- Parts B personnes physiques

13 structures locales indépendantes

Le réseau Citiz regroupe :

- 10 Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)
- 3 structures liées aux collectivités (SPL, SEM, régie)



LES OPERATEURS INDEPENDANTS

Alpes Loire > citilib.com

(Grenoble, Chambéry, Annecy, St-Etienne...)

SCIC Alpes-Autopartage, depuis 2005

Alsace > alsace.citiz.coop

(Strasbourg, Colmar, Mulhouse...)

SCIC Auto'trement, depuis 2000

Angers > angers.citiz.coop

Autocité+ (SPL Alter Services), depuis 2011

Bordeaux > bordeaux.citiz.coop

SCIC AutoCool, depuis 2001

Lille > lilas-autopartage.com

SCIC Lilas Autopartage, depuis 2007

Lyon > lpa.citiz.coop

SEM LPA, depuis 2003

Poitiers > otolis.citiz.coop

Otolis (RTP Vitalis), depuis 2008

Provence > provence.citiz.coop

(Marseille, Avignon)

SCC Autopartage Provence, depuis 2002

Toulouse > toulouse.citiz.coop

SCIC Mobilib, depuis 2009

LES OPERATIONS GERÉES PAR LE RESEAU CITIZ

Besançon > besancon.citiz.coop

SCIC Autopartage Besançon, depuis 2010

Dijon > mobigo.citiz.coop

SCIC Mobigo Autopartage, depuis 2013

Lorraine > lorraine.citiz.coop

(Nancy, Metz)

SCIC Citiz Lorraine, depuis 2014

Tours > tours.citiz.coop

SCIC Autopartage Tours Centre, 2012

La charte des valeurs Citiz

1. L'intérêt collectif

- > Gagner de l'espace en ville
- > Lutter contre le réchauffement climatique
- > Soutenir le report modal

2. La coopération au sein du réseau

- > Echanger sur les bonnes pratiques
- > Être transparent
- > Ne pas se faire concurrence

3. L'économie raisonnée

- > Donner la priorité à l'usage sur la technologie
- > Proposer un service plutôt qu'un produit
- > Maîtriser les coûts

4. Penser global, agir local

- > Nouer des partenariats locaux
- > Impliquer les usagers
- > Avoir une portée nationale

LES MOYENS MOBILISES

Le réseau Citiz **mutualise les investissements** entre les services d'autopartage locaux afin de faciliter leur développement, apporte des outils et mène des actions pour **promouvoir l'autopartage** en France et **accompagne** la création de nouveaux projets d'autopartage locaux.

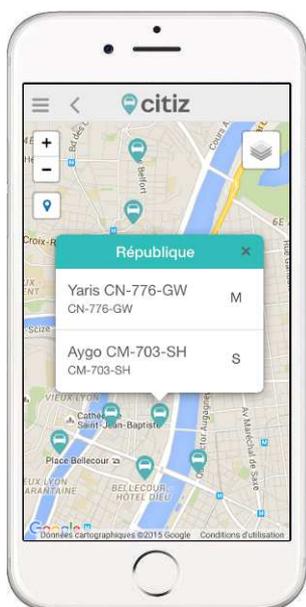
Un système technique unique et fiable

Depuis sa création, le réseau Citiz met en œuvre un système informatique et de gestion de l'autopartage commun à l'ensemble des structures. Celui-ci est basé sur les technologies développées depuis plus de 20 ans par le **leader mondial des technologies d'autopartage**, INVERS GmbH, basé en Allemagne.

Ce système technique est géré et mis à disposition en France par le réseau Citiz, et comprend :

- les logiciels de **gestion de l'autopartage**, côté client et côté gestionnaire,
- le matériel embarqué permettant l'**accès en libre-service** aux voitures.

Le système mutualisé permet à la fois une **réduction des coûts** pour le service local, une convergence des pratiques pour offrir un **service professionnel** basé sur l'expérience de tous, et l'**interopérabilité pour les clients** : un utilisateur inscrit dans une ville peut accéder avec son badge aux voitures d'un autre service local.



4 étapes pour accéder à une voiture partagée Citiz

1. Réservation par internet, téléphone ou via l'appli mobile Citiz



2. Ouverture
par badge ou appli



3. Accès aux clés
sécurisé par code PIN



4. Démarrage
...bonne route !

Vidéo explicative : <https://youtu.be/U6lhNbiARvs>

L'offre tarifaire commune

La facturation à l'heure et au kilomètre parcouru, comprenant le carburant, ainsi que les conditions de location, sont communes à toutes les structures du réseau Citiz. Cette offre commune facilite la compréhension du service par le grand public et les utilisations croisées au sein du réseau.

Trois formules adaptées à vos besoins

MINI Jusqu'à 5h par mois Sans abonnement	CLASSIQUE 5 à 10h par mois Abonnement à 8 €/mois	FRÉQUENCE Plus de 10h par mois Abonnement à 16 €/mois
--	--	---

Des tarifs à l'usage (durée + distance parcourue)

à partir de:

4,50 €/h ou 45 €/jour	3 €/h ou 30 €/jour	2 €/h ou 20 €/jour
--	-------------------------------------	-------------------------------------

+0,35 €/km, puis 0,17 € à partir de 100 km parcourus, carburant compris

Le choix parmi trois catégories de voitures

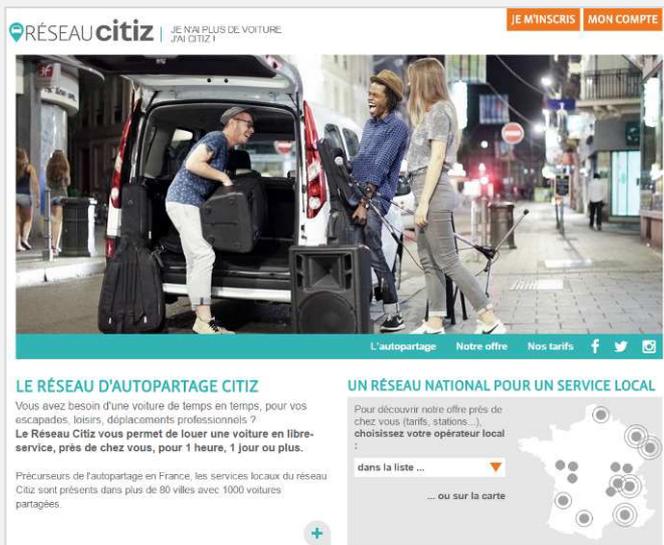
			Option Assurance+ (Franchise réduite à 150€) + 0,24 €/h + 3 €/jour
à l'heure ou par jour	4,50 € 3 € 2 € 45 € 30 € 20 €	5 € 3,50 € 2,50 € 50 € 35 € 25 €	

Sur cette base, certains services locaux proposent des conditions spécifiques : avantages sur les modalités d'inscription, remises sur certains tarifs, catégories de véhicules supplémentaires (micro-citadines, monospaces, minibus...).

La marque Citiz

La marque Citiz a été créée à partir de l'expérience du réseau Citiz pour **faire connaître et développer** un service d'autopartage sur un territoire. Conçue comme une « marque partagée » au niveau national, la marque Citiz contribue à une reconnaissance de l'autopartage par les habitants, entreprises et partenaires publics. Elle incarne les **valeurs** propres au réseau Citiz : facilité d'usage, engagement local, esprit coopératif, mise en réseau de villes...

Progressivement, les opérateurs locaux du réseau adoptent la marque Citiz sous forme de licence, et mutualisent par ce biais leurs **outils et actions de communication**. La charte graphique, la stratégie de communication, les images utilisées, les boîtes à outils de communication et les actions sont discutées puis mises en œuvre par le réseau et déployées par les structures locales.



Illustrations d'outils mis en œuvre

Les moyens humains

Les 13 structures locales du réseau Citiz emploient une cinquantaine de personnes pour gérer et développer les services d'autopartage. **L'équipe nationale du réseau Citiz**, composée fin 2016 de 10 personnes, remplit des fonctions de « back-office » : gestion et développement du système technique, support à la facturation, gestion administrative, pilotage financier, formations et aide technique, convergence des processus et des outils métiers...

Un centre d'appels basé près de Lyon est également mutualisé, répondant 24h/24 et 365 jours/an aux utilisateurs, pour réserver ou modifier une réservation, résoudre les éventuels problèmes techniques ou prendre en charge le dépannage en cas de panne ou d'accident.

L'accompagnement des nouveaux projets

Le réseau Citiz a contribué à faire émerger l'autopartage dans plusieurs agglomérations françaises, en apportant son expertise afin de limiter les coûts et en trouvant les modèles économiques adaptés.

Sur un nouveau territoire ne disposant pas d'offre d'autopartage, le réseau analyse le **contexte local** (urbanisme, offres de transports, pratiques de mobilité, acteurs impliqués...), étudie les **montages juridiques** et **modalités financières** d'un service local d'autopartage, soit en l'adossant à une structure existante, soit en envisageant la création d'une nouvelle structure. En cohérence avec ses valeurs, le réseau recherche les moyens d'aboutir à terme à des **services auto-financés**.

CONTACTS



5 rue Saint-Michel, F-67000 Strasbourg
03 88 23 45 33 • www.citiz.coop

Joël STEFFEN

Responsable communication
& animation réseau
j.steffen@citiz.coop

Les cogérants du réseau Citiz

Jean-Baptiste SCHMIDER

Directeur général
Directeur de Citiz Alsace
jb.schmider@citiz.coop

Nicolas GUENRO

Directeur du développement
Directeur de Citiz Bordeaux
n.guenro@citiz.coop

Yvon ROCHE

Directeur des SI
Directeur de Citiz Provence
y.roche@citiz.coop